

Enseignement du FRANÇAIS à l'école obligatoire

CONSTATS

- a) Les enquêtes internationales « PISA » menées en 2000 et 2003 ont permis de relever forces et faiblesses chez les jeunes de 15 ans vivant dans les pays de l'OCDE. Notre pays, qui investit beaucoup de ressources dans la formation de sa jeunesse, affiche des résultats moyens. Même si des cantons comme Fribourg et Valais sont bien en dessus de cette moyenne, il n'en demeure pas moins qu'un nombre trop important de jeunes gens quittent l'école obligatoire avec des compétences insuffisantes dans la maîtrise de la langue française.
- b) L'utilisation croissante des médias électroniques dans les actes de communication privés et publics entraîne l'usage de nouveaux codes de langage dont les normes s'écartent de plus en plus du français standard. L'accès au patrimoine culturel peut devenir malaisé voire compromis pour une frange croissante de la population si l'école ne remplit pas sa pleine mission de formation.
- c) La nécessité de pouvoir s'appuyer sur des lignes directrices claires a été souvent sollicitée par les enseignants et les autorités scolaires. Les programmes d'enseignement du français en vigueur actuellement sont souvent jugés quelque peu vagues ou touffus. La nouvelle génération de plans d'étude, en cours d'élaboration, ne sera certainement pas opérationnelle avant la fin de la décennie.
- d) Les inspecteurs scolaires ont pu constater sur le terrain des différences de pratique et d'exigence. Si la reconnaissance du génie propre de chaque enseignant n'est pas remise en cause, l'adhésion de l'ensemble des praticiens à des fondements communs est indispensable au bon fonctionnement de l'école publique et permet d'assurer l'égalité des chances des jeunes en formation.

FINALITÉS

L'enseignement du français vise trois finalités étroitement imbriquées :

- connaître, puis maîtriser le fonctionnement de la langue,
- apprendre à communiquer / communiquer,
- découvrir des références culturelles.

POINTS FORTS

1. L'apprentissage de la **lecture**, puis sa **maîtrise** (technique et compréhension) constitue l'une des **priorités absolues** des programmes des premières années de scolarité. Il est nécessaire cependant de poursuivre cet apprentissage **tout au long de la scolarité** afin de consolider les acquisitions de base et d'amener les élèves à appréhender la richesse et la complexité de la langue française.

2. La **littérature** est abordée dès les premiers degrés de la scolarité. Une attention particulière est portée sur la place du **livre** en tant qu'objet culturel. L'accès aux bibliothèques scolaires et publiques est à renforcer. L'enseignant prendra également le temps de lire à haute voix des textes littéraires adaptés à l'âge et aux intérêts des élèves.
3. **L'expression orale**, permettant de structurer le langage et d'enrichir les compétences lexicales des élèves, est travaillée dès l'école enfantine et dans chaque branche d'enseignement.
4. L'exploration de **champs lexicaux**, dans des thèmes adaptés à l'intérêt et à l'âge des élèves, est l'un des moyens à privilégier pour enrichir le vocabulaire de base des élèves.
5. **L'expression écrite**, progressivement structurée par l'apport des sous-disciplines, fait l'objet d'un enseignement systématique et régulier. Les productions d'élèves (au minimum dix textes par année scolaire) sont soigneusement réunies dans un dossier personnel. Dans l'idéal, ce dossier accompagne l'élève tout au long de sa scolarité obligatoire. Dans la plupart des disciplines scolaires, les situations où les élèves sont amenés à rédiger sont fréquentes : il convient de les exploiter au mieux.
6. L'enseignement de **l'orthographe et le contrôle de sa maîtrise progressive** doivent être intensifiés. Les travaux d'élèves, quelles que soient les branches enseignées, sont régulièrement annotés par les enseignants. Rappel : il n'y a pas lieu d'enseigner systématiquement les **nouvelles règles orthographiques** qui n'ont pas été introduites dans les ouvrages de référence reconnus (dictionnaires, correcteurs...). Le principe de la tolérance dans l'évaluation est cependant retenu.
7. La **note de français** est formée de deux composantes : 50 % concernant la communication (compréhension et expression) et 50 % la structuration (technique de lecture, grammaire, conjugaison...).

L'accès aux diverses disciplines enseignées à l'école, la sensibilisation puis l'étude des langues étrangères, l'épanouissement progressif de l'élève appelé à devenir une personne responsable, passent par une bonne connaissance et une bonne maîtrise de la langue locale.

Tout doit être entrepris pour donner ou re-donner à celle-ci sa place centrale et rayonnante dans la quotidienneté des formations. Une école qui ne se mobiliserait pas autour de cette mission manquerait à un de ses devoirs fondamentaux, dans une société démocratique, et créerait le risque d'une préjudiciable exclusion.

Jean-François Lovey
Chef du Service de l'enseignement